



Tir à l'arc Canada - Politique d'équité et d'inclusion

Approuvée par le Conseil d'administration le 23 janvier 2016

1. Définitions :

Accès :	Se réfère à la possibilité de toutes les personnes inscrites et de tous les participants potentiels, membres du personnel et autres inscrits, d'accéder à et de participer à toute activité organisationnelle de Tir à l'arc Canada.
Tir à l'arc Canada :	La marque et le nom opérationnel de l'organisme, connu au préalable sous le nom de Fédération canadienne des archers, Inc. (FCA), officiellement inscrit et incorporé.
Conduite :	La façon dont se comporte un individu, surtout dans une occasion particulière ou dans un contexte extraordinaire.
Égalité :	Pour les besoins de la présente politique, se réfère à : « même quantité, grandeur, nombre, degré, valeur, intensité » et « ayant les mêmes droits, privilèges, capacités, et hiérarchie, etc. »
Équité :	Pour les besoins de la présente politique, se définit comme : « justice, impartialité ; donner ou désirer donner à chaque personne ce qui lui est dû ; tout ce qui est juste et équitable. »
Événement :	Signifie toute compétition, tout programme ou activité relative au tir à l'arc, sanctionnés par Tir à l'arc Canada.
FITA :	Fédération internationale de tir à l'arc ou Fédération mondiale des archers (MA, également et autrefois connue comme la FITA, du français, de la Fédération internationale de Tir à l'arc).
Inclusion :	Inclusion est la reconnaissance de notre « unicité » universelle et de notre interdépendance. Inclusion est la réalisation que, comme

personnes, nous sommes « un », même si nous ne sommes pas « pareil ». L'acte d'inclusion signifie combattre l'exclusion — c.-à-d. le racisme, le sexisme, le capacitisme, etc. L'inclusion implique également de s'assurer que tous les systèmes de soutien, tout matériel adapté, etc. sont disponibles pour ceux qui ont besoin de ce soutien.

- Membre :** L'organisation reconnue par Tir à l'arc Canada comme étant la seule autorité légitime pour le sport de tir à l'arc dans chaque province ou territoire du Canada.
- Politique :** Signifie la politique d'équité et d'inclusion telle que formulée au présent document.
- Déclarant :** Se dit d'un individu qui participe aux activités de Tir à l'arc Canada. Les déclarants comprennent les athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, bénévoles, directeurs, gérants, membres des comités et individus autrefois reconnus par la Corporation comme membres honoraires et membres à vie. Dans tous les cas, de tels individus sont inscrits à un club de tir à l'arc, à un club membre, ou directement à la Corporation (dans les cas où le déclarant est un Canadien vivant à l'étranger). Le terme « déclarant » peut aussi vouloir dire les clubs de tir à l'arc inscrits auprès de membres de la corporation. Les déclarants ne sont pas membres de la corporation, mais peuvent être facturés pour les frais d'inscription dans le but de participer aux programmes et activités de la corporation.
- Equité sportive :** Se réfère à l'impartialité dans le sport, l'égalité d'accès, la reconnaissance des inégalités et la prise des mesures pour y remédier. Il s'agit du principe et du processus de répartition des ressources, des programmes, des occasions et des prises de décisions justes. L'objectif est de changer la culture et la structure du sport de manière à ce qu'il soit également accessible à tous les membres de la société, quel que soit leur âge, leur habileté, leur sexe (genre), leur orientation sexuelle, leur identification sexuelle, leur race, ethnicité, statut familial, social ou économique.
- Fédération mondiale des archers :** Également et préalablement connue sous FITA, Fédération internationale de tir à l'arc, l'autorité légitime du sport.

2. Objectif de la politique d'équité et d'inclusion

Le sport joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'inclusion de tous les groupes de la société. Tir à l'arc Canada est engagé dans le sport inclusif et ouvert à tous les Canadiens.

Tir à l'arc Canada est investi dans la réalisation de l'équité et de l'égalité des chances, y compris la mise en œuvre et le maintien d'un environnement sportif organisationnel au sein duquel tous les déclarants ont l'occasion de contribuer au sport au maximum de leur potentiel.

3. Objectifs et vision

Tir à l'arc Canada a l'occasion d'assumer une position de leadership en s'engageant clairement à assurer l'équité dans le sport. Tous les déclarants auront un accès équitable à un éventail d'occasions et d'activités de Tir à l'arc Canada.

Tir à l'arc Canada s'engage à :

- a. Atteindre les objectifs d'intégration et d'équité dans le sport au niveau de son administration, de ses politiques et programmes ;
- b. assumer un rôle positif dans la sensibilisation et la compréhension du principe d'inclusion et d'équité dans le sport parmi ses déclarants et membres.

4. Portée et application de la politique d'équité et d'inclusion

- 4.1 La présente politique d'équité et d'inclusion concerne la participation et l'adhésion des déclarants, la prestation des services par l'organisme de Tir à l'arc Canada et la sélection/élection de comités bénévoles et de postes d'entraîneurs.
- 4.2 Tir à l'arc Canada est fermement engagé au principe et à l'application de la répartition juste et équitable des ressources et possibilités parmi tous les Canadiens, indépendamment de leur race, de leur ascendance, lieu d'origine, citoyenneté, croyance, sexe (genre), orientation sexuelle, identification sexuelle, handicap, âge, statut marital ou familial.
- 4.3 Tir à l'arc Canada prendra des initiatives fortes et claires pour encourager la participation des femmes, des personnes handicapées, des indigènes et autochtones, des nouveaux Canadiens et autres groupes minoritaires.
- 4.4 L'insistance sur l'inclusion, l'équité dans le sport et l'équité entre les sexes (genres) a pour but d'attirer et d'inclure les filles et les femmes, les personnes handicapées, les personnes indigènes et autochtones, les nouveaux Canadiens et autres groupes minoritaires au tir à l'arc et de les amener à un niveau de participation équitable en tir à l'arc ainsi qu'à l'activité physique et sportive en général.

5. Procédures

- 5.1 Tir à l'arc Canada travaillera à assurer que l'inclusion et l'équité dans le sport sont des considérations clés en matière d'élaboration, d'actualisation ou de diffusion de politiques, de gouvernance, de programmes, de projets et services de Tir à l'arc Canada.
- 5.2 Leadership et administration
 - a. Tir à l'arc Canada s'assurera que ses règlements administratifs soient publiés dans un langage neutre ou non sexiste au niveau des genres.
 - b. Tir à l'arc Canada s'assurera que tous les Canadiens à tous les niveaux du système de tir à l'arc ont une chance égale de participer, de concourir, d'entraîner, d'officier, d'administrer, d'organiser, de diriger et d'enseigner dans un environnement équitable et impartial.
 - c. Tir à l'arc Canada déclarera publiquement qu'il est un employeur équitable qui respecte les principes du salaire équitable parmi ses employés rémunérés.
 - d. Tir à l'arc Canada offrira des conditions de travail propices à la vie de famille, c.-à-d. des horaires variables, le travail partagé, le soutien à la garde des enfants, les politiques anti-harcèlement, techniques d'interview non discriminatoires et équité salariale.
 - e. Tir à l'arc Canada créera des postes et travaillera de façon proactive avec les membres provinciaux et territoriaux, ainsi que les agences nationales, à identifier et éliminer les barrières pour tous les Canadiens au tir à l'arc.
 - f. Tir à l'arc Canada fera tout ce qu'il peut pour établir un équilibre de représentation inclusive au niveau de son conseil d'administration.
 - g. Tir à l'arc Canada fera tout ce qu'il peut pour établir un équilibre de représentation inclusive sur ses divers comités. Par exemple : Conseil des membres provinciaux/territoriaux, Comité de haute performance, Comité des juges, Comité de tir à l'arc 3D et Comité de certification des entraîneurs.
 - h. Tir à l'arc Canada recueillera des données sur le genre, les handicaps, les personnes indigènes et autochtones par le biais de sa base de données des membres.

6. Éducation et prévention

- 6.1 Tir à l'arc Canada croit qu'un programme éducatif efficace est la pierre angulaire du succès de cette politique et de l'équité dans le sport de tir à l'arc. Des efforts seront faits pour sensibiliser les concernés et faire comprendre l'importance de l'équité et de l'inclusion au sein de Tir à l'arc Canada et de la communauté canadienne de tir à l'arc (qui relève de la compétence de Tir à l'arc Canada).
- 6.2 Tir à l'arc Canada :
 - a. Utilisera un langage neutre (genre) et approprié dans toutes ses communications écrites et verbales, les ressources matérielles de ses programmes, ses codes, politiques, matériel de promotion, etc. ;

- b. Pour toute publication, vidéo et publicité, utilisera une imagerie qui représente la société canadienne dans son entité, incluant un juste équilibre d'hommes, femmes, personnes handicapées et groupes minoritaires ;
- c. Reconnaîtra publiquement les déclarants (c.-à-d. individus et clubs) et membres qui font avancer la cause de l'inclusion et de l'équité dans le sport.
- d. Organisera des ateliers de discussion concernant les questions d'accessibilité et d'égalité des genres.
- e. Par le biais des modes de communication de Tir à l'arc Canada et de ses membres, fera la promotion et exposera les réalisations de tous les athlètes et, dans la mesure du possible, soulignera les succès des femmes, des personnes handicapées, des personnes indigènes et autochtones et des groupes minoritaires au tir à l'arc.
- f. Élaborera un feuillet d'information faisant la promotion des occasions ouvertes aux femmes, aux personnes handicapées, aux personnes indigènes et aux groupes minoritaires au tir à l'arc et verra à sa distribution.

6.3 Liaisons externes

- a. Tout représentant de Tir à l'arc Canada participant à une réunion de l'organisme, à l'interne ou à l'externe, sera conscient et engagé aux principes d'inclusion et d'équité dans le sport, tels que décrits à la présente politique et verra à ce que les gestes posés à ces réunions reflètent ces principes.
- b. Tir à l'arc Canada fera tout en son pouvoir pour assurer une représentation équilibrée au sein de ses délégations aux ateliers et conférences externes.
- c. Tir à l'arc Canada ne sollicitera ni n'acceptera de commandites d'entreprises qui pratiquent la discrimination envers : filles et femmes, personnes handicapées, populations indigènes et autochtones, groupes minoritaires ou personnes à cause de leur orientation ou identification sexuelle.
- d. Tir à l'arc Canada continuera de soutenir les objectifs d'organismes préoccupés par le statut des filles et femmes, des personnes handicapées, des populations indigènes et autochtones ou des groupes minoritaires. (Exemples : l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique [ACAFA], le Comité paralympique canadien [CPC], le Cercle sportif autochtone, etc.)

7. Juridiction

La présente politique sera régie et interprétée en conformité avec les lois de la Province de l'Ontario.

8. Révision et approbation

- 8.1 Le Conseil canadien d'administration et le directeur général réviseront la présente politique tous les quatre (4) ans conformément au cycle des Jeux olympiques/paralympiques d'été.

Approuvée : 23 janvier 2016

Révision : 2020

Révision approuvée : ÀD

9. Politiques pertinentes additionnelles :

- Tir à l'arc Canada Politique d'appel
- Tir à l'arc Canada Consentement de l'athlète
- Tir à l'arc Canada Code de Conduite et d'éthique
- Tir à l'arc Canada Résolution alternative des conflits
- Tir à l'arc Canada Plaintes et discipline
- Tir à l'arc Canada Politique concernant les médias sociaux
- Tir à l'arc Canada Politique concernant le harcèlement et l'abus
- Tir à l'arc Canada Politique de conflit d'intérêt
- Tir à l'arc Canada Politique de confidentialité